

Maturité spécialisée
Florence DUTRUY
Gymnase de NYON
Rte de Divonne 8B
1260 NYON

Nyon, juin 2022

Validation des stages / séjours / examens

Pour obtenir votre maturité spécialisée, en dehors des prérequis qui doivent être validés AVANT le début des cours, certaines maturités spécialisées doivent **valider pendant ou à la fin de l'année de Msp**:

- des stages professionnels et / ou
- des séjours linguistiques supplémentaires et / ou
- des examens B2 faits hors du circuit scolaire doivent être validés et des échéances sont fixées.

Et pour toutes les maturités spécialisées :

- *La réussite du TMsp (pour ceci, se référer au document portant sur cette thématique précise)*
- *la réussite aux prestations complémentaires (pour ceci, se référer au document portant sur cette thématique précise)*
- *pour certains candidat -e-s, des compléments de formations (pour ceci, se référer au document portant sur cette thématique précise)*

Voici résumées ci-dessous, pour chaque maturité spécialisée, **les échéances à respecter et les documents à remettre pour les validations obligatoires des 3 premiers points mentionnés.**

MSAD

Rien à valider.

Pour les TMsp, les compléments de formation et les prestations complémentaires, se référer aux documents spécifiques.

Les résultats des examens nous sont directement transmis.

MSCI

Pour TOUTES les MSC I (TOUTES les filières confondues)

1) *Validation du premier séjour linguistique en L2 ou L3 – prérequis AVANT de débiter les cours (se référer au document portant sur cette thématique précise)*

Pour valider ce séjour et pouvoir commencer l'année de votre Msp, vous devez envoyer, **avant fin août**, les preuves officielles de votre séjour / de vos séjours. Ces documents – originaux (pas de copies, de photos, de bouts de papiers manuscrits, etc.) doivent être scannés et envoyés aux adresses suivantes :

Mail : florence.dutruy@vd.ch

Copie à : moira.negrinelli@vd.ch

Les documents fournis peuvent être de nature différente, comme par exemple :

- Cartes d'embarquement (aller-retour) certifiant les 3 semaines

- Billets de train validés / compostés certifiant les 3 semaines
 - Attestation des cours suivis (école de langue)
 - Attestation de la famille d'accueil pour toute la durée du séjour
 - Factures d'hôtels sur les 3 semaines
 - Carte de mobilité urbaine (3 semaines)
 - Etc.
- 2) Validation du deuxième séjour linguistique en L2 ou L3 – à faire AVANT OU PENDANT l'année de maturité spécialisée.
Vous êtes priés d'envoyer **dès le retour de ce 2^{ème} séjour linguistique**, les preuves officielles de votre séjour / de vos séjours. Ces documents – originaux (pas de copies, de photos, de bouts de papiers manuscrits, etc.) doivent être scannés et envoyés aux adresses suivantes :
- Mail : florence.dutruy@vd.ch
Copie à : moira.negrinelli@vd.ch
- Les documents fournis peuvent être de nature différente, comme par exemple :
- Cartes d'embarquement (aller-retour) certifiant les 3 semaines
 - Billets de train validés / compostés certifiant les 3 semaines
 - Attestation des cours suivis (école de langue)
 - Attestation de la famille d'accueil pour toute la durée du séjour
 - Factures d'hôtels sur les 3 semaines
 - Carte de mobilité urbaine (3 semaines)
 - Etc.
- 3) Validation des certificats de niveau B2 pour les langues 2 et 3 faits par le gymnase. Vous êtes priés de :
- Soit vérifier que les résultats obtenus à vos examens faits au GYPAD nous ont été transmis (normalement cela se fait automatiquement entre le GYPAD et nous)
 - Soit nous transmettre le résultat de vos examens si vous avez passé l'examen dans un circuit privé.

Nous rendons attentifs les candidat-e-s au fait que le niveau B2 est une exigence élevée et demande une très bonne maîtrise de la langue. Nous conseillons aux candidat-e-s moins à l'aise en langues étrangères à mobiliser tous les efforts possibles pour atteindre ce niveau.

ATTENTION si vous avez obtenu un B2 lors d'une certification externe, il faut la faire parvenir avant le début des cours afin que celle-ci soit reconnue / acceptée et qu'elle vous dispense des cours de langue.

ATTENTION, l'examen externe choisi doit être reconnu / accepté par la DGEP.

ATTENTION les élèves qui redoublent n'ont pas la possibilité de valider leur B2 à l'externe, ils doivent le faire obligatoirement à l'interne c'est-à-dire par les cours dispensés au GYPAD.

Pour les MSCJ – Tourisme et Information documentaire

4) Stages professionnels

Les deux cursus, information documentaire et tourisme, nécessitent l'accomplissement de stages professionnels. Leur organisation est placée sous la responsabilité de la candidate

ou du candidat qui conclut un contrat de stage avec l'institution qui l'accueille dans le cadre de sa formation.

Le contrat de stage doit être renvoyé à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire au minimum deux semaines avant son entrée en stage et **au plus tard le 31 août de l'année d'entrée en formation.**

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)
Rue Saint-Martin 26
1014 Lausanne

[Contrat de stage pour l'expérience professionnelle spécifique au domaine - PDF interactif \(PDF, 155 Ko\)](#)

Pour le Gymnase de Nyon :

Vous êtes priés **d'envoyer un scan des validations des stages, en un seul courriel**, aux deux adresses suivantes :

Adressé à Florence.dutruy@vd.ch

Copie à Moira.negrinelli@vd.ch

5) Évaluation du stage

Au terme du stage, la stagiaire ou le stagiaire remplit une évaluation avec la répondante ou le répondant de l'institution. Une fois remplie, la version originale du document d'évaluation est envoyée à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire **au plus tard le 15 mai** de l'année de formation.

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)
Rue Saint-Martin 26
1014 Lausanne

[Information documentaire - Evaluation de l'expérience professionnelle spécifique au domaine - PDF interactif \(PDF, 137 Ko\)](#)

[Tourisme - Evaluation de l'expérience professionnelle spécifique au domaine - PDF interactif \(PDF, 154 Ko\)](#)

Pour le Gymnase de Nyon :

Vous êtes priés **d'envoyer un scan des validations des stages, en un seul courriel**, aux deux adresses suivantes :

Adressé à Florence.dutruy@vd.ch

Copie à Moira.negrinelli@vd.ch

Les résultats des examens nous sont directement transmis.

MSOP

Rien à valider.

Pour les TMsp, les compléments de formation et les prestations complémentaires, se référer aux documents spécifiques.

Les résultats des examens nous sont directement transmis.

MSMU

Rien à valider.

Pour les TMsp, les compléments de formation et les prestations complémentaires, se référer aux documents spécifiques.

Les résultats des examens nous sont directement transmis.

MSSA

Dans le cadre de la MSSA, la validation de TOUTES les Prestations Complémentaires professionnelles est du ressort des HEdS, ce qui signifie que les éléments relatifs au stage dans le monde du travail au sens large sont à renvoyer à la HEdS. L'élève doit donc attendre le courrier de rentrée de la HEdS afin de savoir dans laquelle des deux (La Source ou HESAV) il a été assigné ;

- pour la validation du stage professionnel de 6 semaines, vous devez donc veiller à **conserver l'attestation qui vous sera délivrée à l'issue du stage et la faire parvenir à la HEdS dès que cela vous est demandé** ; si cela n'est pas fait dans les temps, la remise de votre titre de MS peut être retardée ;
- pour le stage spécifique de 8 semaines dans une institution socio-sanitaire, ce dernier vous est fourni par les HEdS ; vous n'avez donc rien à trouver et la validation sera transmise à la HEdS

Les élèves en MSSA reçoivent toutes les informations pratiques durant une semaine avant le début des cours.

MSTS

Validation des stages

La durée minimale doit être respectée – expérience professionnelle spécifique au domaine **au minimum de 20 semaines effectives et consécutives et à temps plein**

Le second stage (soit le même, soit un autre soit dans le domaine spécifique, soit non spécifique) **de minimum de 20 semaines effectives et consécutives et à temps plein.**

Ce qui fait 40 semaines de stage SANS COMPTER LES VACANCES.

Pour la DGEP :

Chaque stage doit être attesté par un rapport de stage de l'institution (expérience spécifique au domaine) ou une attestation de l'employeur (expérience professionnelle non spécifique).

Les attestations doivent être envoyées à l'adresse suivante, en une seule fois, **au plus tard le X juin** (date de réception) – date à vérifier chaque année sur le site officiel

(<https://www.vd.ch/themes/formation/formations-gymnasiales/maturite-specialisee/maturite-specialisee-travail-social-msts/>)

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Rue Saint-Martin 26

1014 Lausanne

Pour le Gymnase de Nyon :

Vous êtes priés **d'envoyer un scan des validations des stages, en un seul courriel**, aux deux adresses suivantes :

Adressé à Florence.dutruy@vd.ch
Copie à Moira.negrinelli@vd.ch

Les résultats des examens nous sont directement transmis.